

Constitution du dossier d'aménagements des épreuves d'examens pour les élèves présentant un handicap *tel que défini par la loi du 11 février 2005.*

La date limite de la demande d'aménagement correspond à la date limite d'inscription à l'examen selon la circulaire n°2015-127 parue dans le BO n°31 du 27/08/15.

Le dossier complet doit être adressé avant le 18 décembre 2016.

Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra pas être instruit et vous sera renvoyé.

1- CONSTITUTION DU DOSSIER :

- **DEMANDE D'AMENAGEMENT DES EPREUVES D'EXAMENS ET CONCOURS** (Annexe 2)
- **FEUILLE D'INFORMATIONS PEDAGOGIQUES** signée et tamponnée par le chef d'établissement, remplie par le professeur principal et /ou le(s) professeur(s) concerné(s) (Annexe 3)
- **La photocopie des COMPTES RENDUS MEDICAUX** récents précisant la nature et le retentissement du handicap sur la scolarité + Annexe 4
- **La photocopie des COMPTES RENDUS PARAMEDICAUX** pour les troubles des apprentissages
 - Un **bilan orthophonique** avec une **évaluation** de la lecture et de l'orthographe à l'aide **d'outils étalonnés et normés**, datant de moins de deux ans pour un trouble du langage + Annexe 5
 - S'ils ont été pratiqués : bilan psychomoteur, bilan d'ergothérapeute, bilan psychométrique ou bilan orthoptique...**
- Si l'élève concerné bénéficie d'un **PAI** (projet d'accueil individualisé), d'un **PAP** (plan d'accompagnement personnalisé) ou d'un **PPS** (projet personnalisé de scolarisation), joindre une photocopie du document.
- **La photocopie des trois derniers bulletins scolaires.**
- **La photocopie d'un devoir** (de français, histoire-géographie ou philosophie) réalisé en situation de contrôle, corrigé par le professeur.
- **Une enveloppe timbrée** à vos noms et adresse.
- **Le relevé des notes du baccalauréat pour les élèves redoublant la terminale.**
- **Cas particulier concernant l'EPS**
 - Joindre impérativement à votre demande le certificat médical en vigueur sur l'Académie qui précise le ou les types d'inaptitude afin de définir la nature et les modalités de l'aménagement des épreuves.

2- TRANSMISSION / ENVOI DU DOSSIER : dossier **complet** à envoyer à l'adresse suivante :

**DSDEN 92 Service Médical en faveur des élèves
Aménagements des examens
167-177 avenue Joliot-Curie
92013 NANTERRE cedex**

Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas instruit et vous sera renvoyé